



Municipalité
de Saint-Damien

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉROS 753-21

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 753-21

PRENEZ AVIS de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 21 mars 2023, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro 753-21 modifiant le règlement de zonage numéro 753, tel qu'amendé.

L'objet du présent règlement est de faire en sorte qu'un usage principal autre que résidentiel, en zone M-3, M-4 et M-5, soit assujéti au règlement sur les usages conditionnels 770. Faire en sorte, qu'une zone autorisant un ou des usages mixtes, soit assujéti au règlement sur les usages conditionnels. Faire en sorte, qu'une zone autorisant un ou des usages multiples, soit assujéti au règlement sur les usages conditionnels.

2. Le projet de règlement 753-21 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
3. Le projet de règlement 753-21 concerne les zones C-1, C-2, C-3, C-4, C-5, M-1, M-3, M-4 et M-5, tel qu'identifié à l'annexe 1 plan de zonage, du règlement de zonage 753.
4. Une assemblée publique de consultation aura lieu mardi le 11 avril, de 18 h à 19h, à la salle publique des délibérations du conseil située au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute autre personne qu'il pourra désigner, expliquera les projets de règlements plus haut cités ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Le projet de règlement numéro 753-21 peut être consulté au bureau municipal situé au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien, durant les heures régulières d'ouverture, et peut également être consulté sur le site Internet à l'adresse suivante www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, ce 3 avril 2023

Hugo Allaire, MAP, Adm. A.
Directeur général et greffier-trésorier

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 753-21

Certificat de publication

Je, soussigné, Hugo Allaire, directeur général et greffier-trésorier, déclare que l'avis public ci-annexé a été dûment publié en affichant une copie au bureau municipal, au dépanneur le Rendez-vous et des Brises, au Marché Métro ainsi que sur le site Internet de la municipalité, le 3 avril 2023.

Donné à Saint-Damien, ce 3 avril 2023.



Hugo Allaire, MAP, Adm. A.
Directeur général et greffier-trésorier